

COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2017

Séance ouverte à 18 h 00

Etaient présents : tous les conseillers à l'exception de :

- Monsieur PREVOTEAUX présent par pouvoir donné à Madame LECLERE
- Monsieur VEZILIER présent par pouvoir donné à Madame MOURLON
- Etaient excusés : Mesdames FILLION, MARCHAND et SEGHIR, Messieurs COMBE et KLUBA
- Etaient absents : Mesdames BRUNHOSO, RAACH, ROUSSEL, Messieurs CHAURE, DELVILLE, MINTOFF, PETERMANN et THIEBEAUX.

Secrétaire de séance : Monsieur FORTIER

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de BOULT SUR SUIPPE, le vendredi 30 juin 2017 à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Jérôme FORTIER, adjoint au Maire.

Etaient présents : Mesdames LECLERE et MOURLON, Messieurs FORTIER et SKOURATKO.

Après appel nominal des présents, Monsieur FORTIER constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Monsieur FORTIER déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Il renvoie la séance au mardi 4 juillet 2017 à 20 h 30.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

La séance est levée à 18 heures 15.